



LES ATTAQUES

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021, et respecte les grands principes budgétaires des finances publiques. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis à la Préfecture dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, Madame le Maire est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 8 avril par le conseil municipal. Ce budget a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ✓ de réaliser les investissements grâce à l'autofinancement et aux subventions, sans avoir recours à l'emprunt ;
- ✓ de mobiliser le plus de subventions possible auprès de l'Etat, du Département, de la Région, et de faire appel aux fonds de concours de la communauté d'agglomération Grand Calais.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité : d'un côté, la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes, et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les travaux importants.

Le budget présenté a été étudié en commission Finances le 30 mars 2021.

Les montants de dépenses fixés par chapitre sont des montants plafonds, il n'est pas possible de les dépasser. Les montants de recettes sont des prévisions, la commune peut bien entendu encaisser plus de recettes que le montant voté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020		Budget primitif 2021
	Budget	Réalisé	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	53 530,00 €	53 133,45 €	60 774,00 €
73 - Impôts et taxes	1 423 296,00 €	1 409 410,84 €	1 462 038,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	139 063,00 €	179 725,53 €	119 161,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	113 600,00 €	119 876,33 €	134 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	3 000,00 €	3 931,89 €	3 000,00 €
013 - Atténuations de charges	35 000,00 €	64 935,62 €	50 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	50 000,00 €		50 000,00 €
042 - Opérations d'ordre		22 498,18 €	16 800,00 €
Total recettes de fonctionnement	1 817 489,00 €	1 853 511,84 €	1 895 773,00 €

- **Chapitre 70 Produits des services – Redevances payées par les usagers pour les services (funéraires, périscolaires, etc.) et la participation de la Poste à l'agence postale communale**

Le budget 2021 prévoit une augmentation en « redevances périscolaires » par rapport à 2020 où il y a eu un confinement de 2 mois (mi-mars à mi-mai) et un fonctionnement des services périscolaires en petite jauge pendant 2 mois (mi-mai jusque début juillet).

- **Chapitre 73 Impôts et taxes – Impôts et taxes locales, attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération**

Le budget 2021 prend en compte une importante modification des recettes fiscales de la commune suite à la réforme de la taxe d'habitation, et sa suppression sur les résidences principales. Afin de compenser la perte de cette recette fiscale pour la commune, l'Etat nous octroie la part départementale de taxe foncière. Cette recette n'étant cependant pas suffisante pour compenser la perte de la taxe d'habitation, la commune bénéficie donc d'un « coefficient correcteur » supplémentaire.

	2020	2021 (à taux identiques à 2020)
Taxe d'habitation	300 367 €	3 262 €
Taxes foncières sur le bâti et le non bâti	270 739 €	580 772 €
Allocations compensatrices	32 333 €	13 265 €
Versement FNGIR	24 994 €	24 994 €
Coefficient correcteur		21 820 €
TOTAL	628 433 €	644 113 €

- **Chapitre 74 Dotations, subventions et participations – Dotations de fonctionnement de l'Etat, compensation des exonérations fiscales décidées par l'Etat, subventions de fonctionnement**

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 102 929€ soit une baisse de 1 201 € par rapport à l'an dernier. Les dotations de fonctionnement de l'Etat ont baissé de 62% entre 2012 et 2021.

L'évolution des dotations ces 10 dernières années :

2012	270 715 €
2015	176 336 €
2018	106 716 €
2019	101 234 €
2020	104 130 €
2021	102 929 €

- **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante – Revenus immobiliers**

Le budget 2021 prévoit une augmentation des revenus immobiliers, suite à la mise en location du logement de Près-Clocher et des locaux techniques Rue de Strasbourg. Ce chapitre intègre également la redevance dont devra s'acquitter l'infirmier pour utiliser le cabinet de téléconsultation.

- **Chapitre 77 Produits exceptionnels** - Produits divers, tels que des remboursements d'assurance
- **Chapitre 013 Atténuation de charges** - Remboursements d'une partie des salaires des agents en arrêt maladie par l'assurance statutaire
- **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté**
Montant proposé dans la délibération d'affectation des résultats
- **Chapitre 042 Opérations d'ordre**
 - ✓ **Valorisation des travaux en régie** (travaux d'investissement réalisés par le personnel municipal). Ces opérations d'ordre permettent à la section d'investissement de racheter le coût du personnel et les matériaux à la section de fonctionnement.
 - ✓ **Opérations comptables obligatoires d'amortissement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020		Budget primitif 2021
	Budget	Réalisé	Propositions
011 - Charges à caractère général	496 000,00 €	414 575,11 €	529 280,00 €
012 - Charges de personnel	660 000,00 €	630 326,27 €	690 000,00 €
014 - Atténuations de produits	64,00 €	64,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	159 210,00 €	148 720,93 €	159 974,00 €
66 - Charges financières	146 000,00 €	140 056,13 €	136 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	7 500,00 €	5 637,32 €	8 500,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires			3 074,36 €
022 - Dépenses imprévues	50 000,00 €		50 000,00 €
023 - Virement à l'investissement	205 584,22 €		228 037,26 €
042 - Opérations d'ordre (dont amortissements)	93 130,78 €	118 928,96 €	90 907,38 €
Total dépenses de fonctionnement	1 817 489,00 €	1 458 308,72 €	1 895 773,00 €

- **Chapitre 011 - Augmentation du budget prévu en charges générales :**
 - ✓ Location du bâtiment du service technique sur 12 mois (compensée en recettes par la location des locaux municipaux à SOCCA)
 - ✓ Charges COVID (produits, masques)
 - ✓ Matériaux pour travaux de rénovation de la cantine et du cimetière, qui seront « rachetés » par la section d'investissement
 - ✓ Frais de fonctionnement du cabinet de télémedecine, qui seront remboursés par la redevance payée par l'infirmier
 - ✓ Dématérialisation du contrôle de légalité

- **Chapitre 012 – Charges de personnel**
 - ✓ Légère augmentation en 2021 au service administratif pour un « tuilage » avant un départ en retraite (période de transition pour permettre la formation des agents)
 - ✓ Personnel supplémentaire nécessaire pour le protocole sanitaire à l'école et à la cantine

- **Chapitre 65 - Maintien du même niveau de dépenses pour les charges de gestion courante**
 - ✓ Indemnités des élus, subventions aux associations, participation au CCAS, contribution au service incendie
 - ✓ A noter : les subventions aux associations seront délibérées au prochain conseil municipal

- **Chapitre 66 – Intérêts des emprunts**
 - ✓ Baisse du montant annuel à payer

- **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles**
 - ✓ Maintien du même budget pour les bourses et prix, et autres charges exceptionnelles
 - ✓ 1 000 € supplémentaires au budget pour d'éventuels remboursements d'arrhes de locations de salle polyvalente annulées

- **Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires**
 - ✓ Il est désormais obligatoire de constituer annuellement une provision « pour dépréciation des créances à hauteur de 15% du montant des créances douteuses (contentieuses) ayant plus de deux ans ». Le Trésor public n'arrivant parfois pas à récupérer toutes les sommes dues à la commune, il faut désormais prévoir 15% du montant de ces créances de plus de 2 ans au budget.

- **Chapitre 022 – Maintien du même montant en « dépenses imprévues »**

- **Chapitre 023 – Augmentation de l'autofinancement prévisionnel**
 - ✓ Ce chapitre est une prévision budgétaire d'excédents de fonctionnement, qui seront constatés au résultat comptable 2021
 - ✓ C'est donc un montant minimum d'autofinancement pour 2022

- **Chapitre 042 – Amortissements comptables obligatoires**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2020		Budget primitif 2021		
	Budget	Réalisé	Restes à recouvrer	Propositions 2021	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	396 388,26 €			800 940,81 €	800 940,81 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	442 363,61 €	454 787,27 €		551 025,54 €	551 025,54 €
13 - Subventions d'investissement	169 271,85 €	226 159,81 €	53 058,35 €	80 542,25 €	133 600,60 €
16 - Emprunts et dettes assimilés		600,00 €		3 600,00 €	3 600,00 €
23 - Immobilisations en cours		864,00 €			
27 - Autres immobilisations financières	212 417,63 €	212 417,63 €			
021 - Virement de la section de fonctionnement	205 584,22 €			228 067,26 €	228 067,26 €
040 - Opérations d'ordre entre section	93 130,78 €	118 928,96 €		90 907,38 €	90 907,38 €
041 - Opérations patrimoniales	864,00 €				
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 520 020,35 €	1 013 757,67 €	53 058,35 €	1 755 053,24 €	1 808 111,59 €

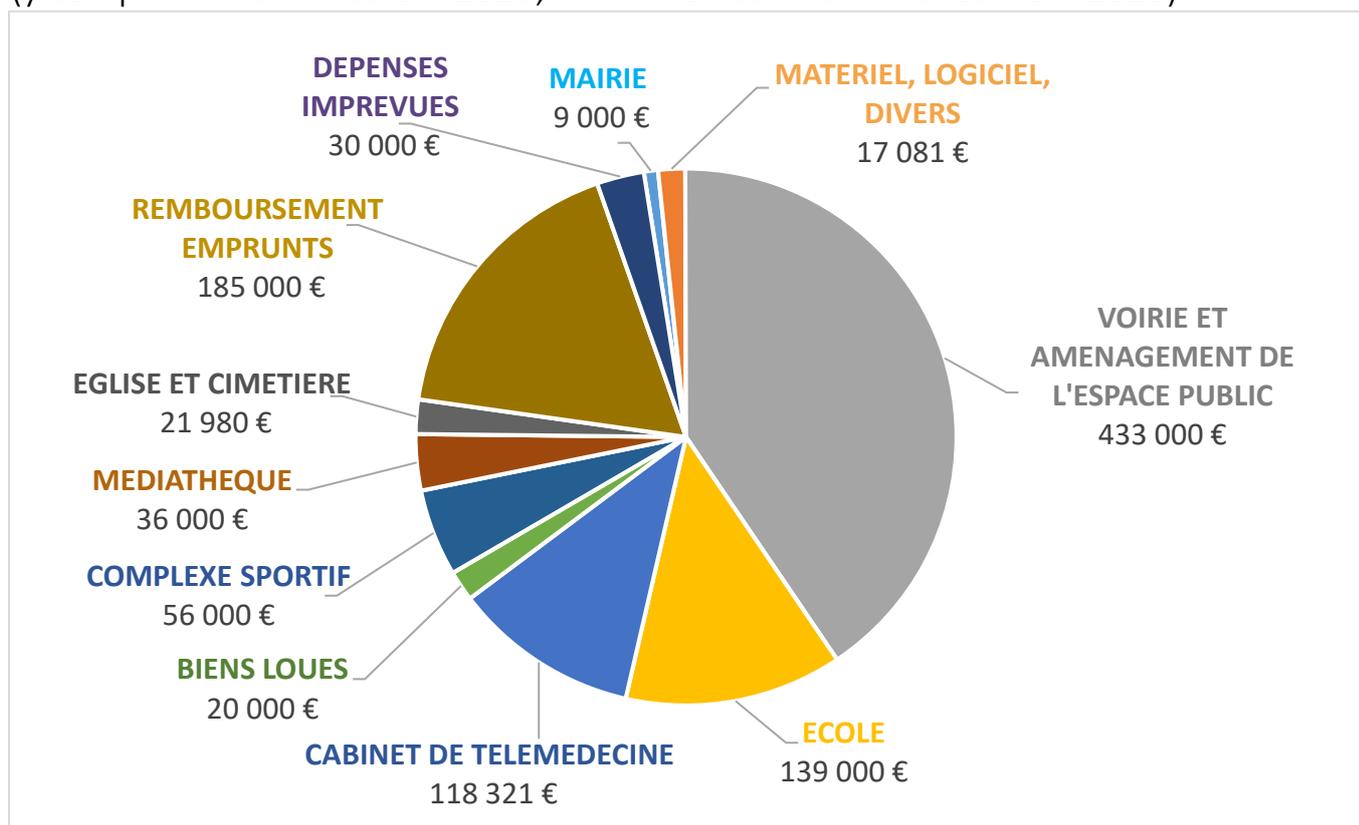
- **Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté – Résultat d'investissement 2020**
- **Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves**
 - ✓ Fonds de compensation de la TVA : la commune est remboursée d'une partie de la TVA payée sur ses dépenses d'investissement (2 ans après le paiement de la facture)
 - ✓ Taxe d'aménagement
 - ✓ Excédents de fonctionnement 2020 affectés en section d'investissement
- **Chapitre 13 Subventions obtenues de la communauté d'agglomération, du Département et de l'Etat**
 - ✓ Restes à recouvrer pour la défense incendie, et les fonds de concours 2020 de l'agglomération
 - ✓ Nouveaux crédits en 2021 pour le cabinet de télé-médecine et les travaux de rénovation de l'école élémentaire
 - ✓ A noter : les subventions qui ne nous ont pas encore été confirmées officiellement ne peuvent pas être inscrites au budget. Ce sont donc 122 000 € de subventions supplémentaires qui abonderont potentiellement le budget d'investissement.
- **Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés**
 - ✓ Caution versée par SOCCA pour la location des locaux Rue de Strasbourg
- **Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement**
 - ✓ Prévision des résultats de fonctionnement 2021, qui feront l'autofinancement 2022
- **Chapitre 040 Opérations d'ordre**
 - ✓ Amortissements comptables (virement de la section de fonctionnement)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2020		Budget primitif 2021		
	Budget	Réalisé	Restes à réaliser	Propositions 2021	Propositions Globales
020 - Dépenses imprévues	30 000,00 €			30 000,00 €	30 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	180 000,00 €	176 071,67 €		185 000,00 €	185 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	42 000,00 €	7 147,14 €	26 513,35 €	51 286,35 €	77 799,70 €
21 - Immobilisations corporelles	357 003,74 €	186 553,53 €	125 547,68 €	511 914,00 €	637 461,68 €
23 - Immobilisations en cours	907 452,61 €	214 234,60 €	115 321,15 €	745 729,06 €	861 050,21 €
27 - Autres immobilisations financières	2 700,00 €	2 700,00 €			
040 - Opérations d'ordre entre sections		22 498,18 €		16 800,00 €	16 800,00 €
041 - Opérations patrimoniales	864,00 €				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 520 020,35 €	609 205,12 €	267 382,18 €	1 540 729,41 €	1 808 111,59 €

- **Chapitre 020 Dépenses imprévues**
- **Chapitre 16 Emprunts** – Remboursement du capital de la dette
 - ✓ Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 2 975 951,17 €
- **Chapitre 20 Immobilisations incorporelles** – Frais d'études et acquisitions « immatérielles »
 - ✓ Détail des projets ci-dessous
- **Chapitre 21 Immobilisations corporelles** – Travaux sur les voiries, dans les bâtiments, etc.
 - ✓ Détail des projets ci-dessous
- **Chapitre 23 Immobilisations en cours** – Travaux qui seront réalisés en plusieurs phases
 - ✓ 118 321,15 € pour le cabinet de télémedecine
 - ✓ 742 729, 06 € de réserves d'autofinancement pour les années suivantes
- **Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section** - Virement à la section de fonctionnement
 - ✓ Pour « racheter » les travaux en régie (c'est-à-dire réalisés par le personnel municipal)
 - ✓ Opérations comptables obligatoires

Répartition des dépenses d'investissements 2021

(y compris Restes à Réaliser 2020, hors réserves d'autofinancement 2022)



- **Aménagement de l'espace public et voirie** : aménagement de la Place de la République, sécurisation de la Rue du Contre Halage, réparation Rue du Vinfil, buses Rue Poissonnière, pose de barrières le long du parking en face de l'école, participation aux travaux de renforcement de berge à Pont d'Ardres (convention avec VNF), 1^{ère} phase de déploiement de la vidéoprotection, illuminations de Noël, aménagement paysager
- **Ecole** : rénovation de la toiture et des menuiseries du cycle 2 (sous réserve de l'octroi des subventions de l'Etat), équipement numérique des 5 classes l'école élémentaire (sous réserve de l'octroi de la subvention du plan de relance), équipement du dortoir de petite section en mobilier neuf, rénovation de la cantine
- **Cabinet de télé-médecine** : construction et installation du bâtiment modulaire, achat de la borne de télé-médecine
- **Biens loués** : toiture et bardage sur la maison louée à Pont d'Ardres, volet dans le logement Près-Clocher
- **Complexe sportif** : chaudière des vestiaires, trappes de désenfumage, rénovation de la façade
- **Médiathèque** : étude technique du bâtiment, achat de mobilier
- **Eglise et cimetière** : paratonnerre de l'église, procédure de reprise des tombes à l'état d'abandon
- **Remboursement des emprunts** : remboursement du capital de la dette
- **Dépenses imprévues** : même montant prévu chaque année
- **Mairie** : réparation toiture
- **Logiciel et matériel** : logiciel professionnel, outillage, matériel informatique, etc.